



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525

Courriel : municipalite@st-maurice.ca

Site internet : www.st-maurice.ca



CIRCULAIRE MUNICIPALE

Le 4 juin 2026

Réunion du conseil municipal du mois de juin

La réunion du conseil est **lundi le 8 juin à 19h00, dans la grande salle en haut (salle municipale)** voici le projet d'ordre du jour pour la réunion :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 11 mai 2026
3. Adoption des chèques et des achats
4. Questions de l'assemblée
5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2025
6. Demande de dérogation mineure - 2851, rang Saint-Alexis
7. Demande de dérogation mineure - 3171, rang Sainte-Marguerite
8. Demande de dérogation mineure - Lot 6 733 920, rang Saint-Alexis
9. Demande de dérogation mineure - 2440, rang Saint-Jean
10. Demande de dérogation mineure - Lot 6 345 882, rang Saint-Jean
11. Demande de dérogation mineure - Lot 6 706 402, rang Saint-Jean
12. Règlement numéro 2026-662 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'y inclure les normes de dispositions relativement à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de Saint-Maurice - concordance avec la MRC des Chenaux
13. Règlement numéro 2026-664 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin d'y inclure les normes de dispositions relativement à l'implantation d'une unité d'habitation accessoire sur le territoire de Saint-Maurice
14. Règlement numéro 2026-665 sur la gestion contractuelle qui abroge le règlement numéro 2018-584
15. Second projet de règlement numéro 2026-666 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de créer une nouvelle zone commerciale et institutionnelle dans le secteur sud de la rue Notre-Dame
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-667 modifiant le plan d'urbanisme 2009-488 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 2007-02-47 de la MRC des Chenaux concernant l'identification des aires de protections des ouvrages de captages des eaux souterraines ainsi que la création des dispositions relatives aux éoliennes
17. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 199 000 \$ règlement 2020-597
18. Résolution d'autorisation à enchérir sur les immeubles en vente pour taxes
19. Résolution pour l'approbation de l'entente d'occupation de locaux avec le service de popote roulante
20. Résolution pour demande de subvention - Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet d'aménagement d'une cuisine communautaire et relocalisation de la popote roulante
21. Résolution pour nomination de monsieur Guillaume Roy au poste de lieutenant au service de sécurité incendie
22. Résolution de félicitations à Félix Boulanger - Mérite sportif
23. Résolution de félicitations à l'École de la source pour leur distinction au Défi OSEntreprendre Mauricie
24. Achats de calendriers historiques 2027
25. Dépôt des états comparatifs au 31 mai 2026

La réunion sera précédée à 18h30 d'une assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 2026-666 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de créer une nouvelle zone commerciale et institutionnelle dans le secteur sud de la rue Notre-Dame. Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire et le directeur général expliqueront le projet de règlement et le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Pour de plus amples informations concernant la réunion, nous vous invitons à contacter le directeur général monsieur Stéphane Laroche au 819 374-4525 ou par courriel au stephane.laroche@st-maurice.ca.

AVIS PUBLIC

FERMETURE TEMPORAIRE DU RANG SAINT-JEAN

Veillez noter que le rang Saint-Jean sera complètement fermé à la circulation à la hauteur du numéro civil 2260, ce **lundi 8 juin 2026, de 7 h à 12 h**.

Nature des travaux

- Raccordement aux services municipaux.
- Circulation entièrement impossible dans ce secteur pendant les travaux.

Conditions météorologiques

- Les travaux pourraient être reportés au lendemain en cas de pluie abondante.

Mesures d'atténuation

- Ouverture de la voie en alternance dès que possible par nos équipes.

Chemins de détour suggérés (direction Trois-Rivières)

- Rang Sainte-Marguerite
- Voie de desserte de l'autoroute

La Municipalité vous remercie de votre habituelle collaboration et vous invite à la prudence.

